

FICHE N°4 : **REUSSIR L'INTEGRATION D'UN SALARIE HANDICAPE ET MOBILISER LES AIDES** *Réussir le recrutement d'un travailleur handicapé*

Cette fiche aborde l'**étape N°4** pour réussir votre projet de recrutement : Fiche 1 : Définir l'offre et la fiche de poste - Fiche 2 : Diffuser l'offre - Fiche 3 : Préparer et réussir l'entretien.

1. Réussir l'intégration d'un salarié handicapé

Préparer son arrivée

Une bonne intégration se prépare avec tous les membres de l'équipe accueillante :
Sensibiliser, informer, former les collaborateurs est un préalable indispensable

Accueillir et accompagner

- Garantir et faciliter l'autonomie de la personne en situation de handicap, dans son travail mais aussi en amont et aval de celui-ci est essentiel pour réussir une collaboration.
- Décrire les modes de fonctionnement de l'équipe.
- Présenter les autres collaborateurs de l'équipe.
- Donner des renseignements pratiques (gestion des repas, parking, machine à café ...).
- Faire visiter les espaces de travail, et ce, aussi pour s'assurer que les réponses prévues soient opportunes.
- Répondre aux interrogations du salarié et de l'équipe, voire des prestataires.
- Ne pas craindre l'usage de certains mots, et rester naturel, c'est une relation de travail.

Référent handicap en entreprise : de l'obligation à l'action !

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit la désignation d'un référent handicap au sein de toute entreprise employant au moins 250 salariés, qui est « chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap » (article L5213-6-1 du Code du travail).

Si besoin, se faire aider par le Médecin du travail <https://thalie-sante.org/>, Cap emploi-SAMETH, Mission Handicap, certaines associations spécialisées.

Intégrer un salarié handicapé dans une production

La période d'intégration est une étape sensible qui nécessite une attention particulière.
L'anticipation est essentielle pour envisager, préparer, satisfaire, et ainsi mettre chaque salarié à égalité.

En fonction de la taille de la production, il faut s'assurer de la bonne circulation de l'information et identifier un « *Référent* » qui sera le partenaire d'intégration du, des salariés handicapés pour anticiper, organiser, fluidifier, performer le travail du salarié et de son entourage professionnel.

Pensez *aussi au tutorat* (soutien, médiation, transmission de savoir, etc...) Quelques questions que devra se poser le régisseur :

- Quel profil et besoin ? Quel niveau et capacité d'autonomie ?
- Comment communiquer ? Comment voyager ?
- Quels rythmes et contexte de travail ? Quel rythme des soins éventuels ?
- Le lieu de travail est-il adapté, accessible, adaptable ?
- Quelles adaptations, et mesures de compensations ?

- Vecteurs de communication : feuilles de services, de route, les plannings de travail, etc. devront être adaptés aux besoins de compensation du collaborateur entrant.

2. Quelles aides possibles dans le cadre du recrutement d'un salarié reconnu travailleur handicapé

En cas de recrutement d'un salarié handicapé pour une durée de 6 mois minimum et **sous certaines conditions**, les employeurs du secteur privé peuvent bénéficier **de deux types d'aides financières** : au recrutement (1) et à l'aménagement des situations de travail, à la compensation du handicap (2).

Les aides ne sont plus automatiques mais doivent être prescrites par les organismes de placement spécialisés : Cap Emploi - SAMETH, France Travail, Agefiph.

Pour une embauche inférieure à 6 mois, rapprochez-vous de la Mission Handicap, qui vous accompagnera de ses conseils et expertise : mission.h@audiens.org

Thalie santé pourra être sollicité pour accompagner votre recrutement, et vous proposer les aides techniques et humaines existantes.

Aides au recrutement

- Aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle
- Aide au contrat d'alternance
- Aide à l'adaptation des situations de travail des personnes handicapées
- Aides à l'aménagement des situations de travail et à la compensation du handicap
+ de 80% des handicaps n'ont pas besoin d'aménagement de poste de travail !

Liens utiles

SITES OFFICIELS

www.handicap.gouv.fr
www.legifrance.gouv.fr
www.service-public.fr
www.travail-emploi.gouv.fr

AGEFIPH

[Comment solliciter les services et les aides de l'Agefiph ?](#)
[Votre demande d'aide financière](#)